

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC



# REGLEMENT de POLICE et d'EXPLOITATION du PORT de l'île de SEIN

Arrêté du Président du Conseil régional du...... 2. DEC.. 2020

Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

### LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L4231-4,

Vu le code de la route,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et liberté des collectivités territoriales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 notamment son article 22,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 1984 constatant la liste des ports maritimes transférés au département du Finistère et aux communes,

Vu la convention en date du 15 décembre 2016 transférant le port départemental de l'Île de Sein à la Région Bretagne,

Vu l'avis favorable de la ville de Sein en date du 23/03/2018,

Vu l'avis du conseil portuaire du port de l'Île de Sein en date du 20/10/2020,

Vu l'arrêté du Président du Conseil général du Finistère définissant les modalités du règlement de police et d'exploitation en date du 26 mars 2001,

Considérant la nécessité d'assurer l'exploitation du port pour permettre la desserte et le ravitaillement permanent de l'Île de Sein,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité à l'intérieur du port, sur le plan d'eau et de garantir la bonne exploitation et conservation des ouvrages,

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil régional de Bretagne d'édicter les règles de police portuaire,

### **ARRETE**

### LES DISPOSITIONS SUIVANTES

### Préambule

Les pouvoirs de police de l'Autorité Portuaire (AP) et de l'Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) relèvent du président de la Région Bretagne et des représentants qu'il désigne.

### Définitions:

<u>Usagers du port</u>: toute personne physique ou morale faisant usage des installations portuaires dans le cadre de ses activités professionnelles ou de loisir.

### Article 1er: Champ d'application

Le présent règlement s'applique dans les limites administratives du port de l'Île de Sein (plan joint en annexe).

Envoyé en préfecture le 02/12/2020 Reçu en préfecture le 02/12/2020 Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

### Article 2: Admission des navires dans le port

Le port est ouvert aux navires de transport de passagers et de marchandises, aux navires de pêche, aux navires de plaisance.

Les commandants, capitaines, patrons, navigateurs de plaisance doivent respecter les consignes édictées par l'arrête n°37/79 en vigueur de M. le Préfet de la 2ème Région Maritime, précisant la conduite à tenir en cas de repêchage de mines ou d'engins dangereux.

### Article 3: Navigation dans le port

La vitesse maximale autorisée sur le plan d'eau portuaire est de 3 nœuds.

Conformément au plan figurant en annexe un chenal de 25 m de large matérialisé par un balisage et deux zones d'évitage de 50 m de rayon sont exclusivement réservés à la navigation et aux manœuvres des navires de transport de marchandises et de passagers.

### L'article 4 : Destination des postes à quai

L'usage de la cale de Men Brial, de la cale de la Poste et de la portion de quai situé dans son prolongement est réservé par ordre de priorité :

- 1. Navires de transport de marchandises et de passagers assurant le ravitaillement régulier l'île de Sein dans le cadre de la DSP,
- 2. Navires de transport de passagers,
- 3. Navires de pêche,
- 4. Autres navires.

Sur tous les autres ouvrages, la priorité est définie comme suit :

- 1. Navires de pêche,
- 2. Navires de plaisance.
- 3. Autres navires.

Les navires assurant le ravitaillement occasionnel de l'île de Sein demanderont un poste à quai à l'autorité portuaire.

Toute demande d'escale ou d'occupation des quais qui n'entrerait pas dans le calendrier annuel établi pour les compagnies régulières, devra faire l'objet, pour être autorisée, d'une demande formelle, écrite et transmise 48h à l'avance à l'Autorité Portuaire : Antenne portuaire de Brest – mel : apab@bretagne.bzh et sandrine.rivoallon@bretagne.bzh

L'attribution des postes à quai pendant la période où il y a plusieurs compagnies maritimes desservant l'île en passagers, est définie par un arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne.

En cas d'indisponibilité du quai de la poste ou de la cale de Men Brial pour cause de météo, la Penn Ar Bed se voit proposer une alternative au quai du Général de Gaulle.

### Article 5 : Mouillage des navires dans le port

Le mouillage des navires est interdit à l'intérieur des zones définies à l'article 3- alinéa 2

Le mouillage par ancre est strictement interdit dans le chenal, sous peine d'amende.

Les navires utilisant un plateau de mouillage (dérapeur) doivent en conserver l'extrémité à bord.

L'utilisation de cordages flottants est interdite.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

### Article 6: Propreté du port

Il est défendu de rejeter, réserver ou laisser tomber des matières liquides, solides ou pulvérulentes qui pourraient compromettre la netteté des plans d'eau ou l'état des fonds. Les opérations de carénage ne sont autorisées que sur les zones prévues à cet effet (liste jointe en annexe au présent arrêté).

Le dépôt de matériels quels qu'ils soient est interdit sur les grèves.

Les patrons et les navigateurs de plaisance doivent déposer leurs déchets dans les conteneurs mis à disposition des usagers sur le port.

Le plan de gestion des déchets et des résidus de cargaison en vigueur est applicable sur l'ensemble du port.

### Article 7 : Sécurité du port

Lors des opérations de ravitaillement en carburant, une zone de sécurité est matérialisée aux abords du branchement. L'accès du public à l'intérieur de cette zone est interdit. Il est interdit d'y fumer.

Le quai Général De Gaulle est réservé pour l'avitaillement des professionnels. Toutefois, l'avitaillement y est interdit lors des opérations commerciales de la compagnie assurant le transport des passagers de la DSP.

### Article 8 : pêche, baignade, ramassage d'animaux marins

La pêche, la baignade, le plongeon sont interdits dans le chenal d'accès et dans le zones de mouillage.

Les activités nautiques sont strictement interdites dans le chenal d'accès. Les activités nautiques de loisirs encadrées (kayak, ....) sont autorisées pour la traversée du chenal à angle droit, sous réserve de ne pas entraver la navigation des navires de service public.

### Article 9 : Accès des personnes sur le port

Une demi-heure avant l'arrivée et le départ des navires de transport de passagers, l'accès à la cale de Men Brial et à la cale de la Poste sera interdit à toute personne non autorisée. Les personnes déjà présentes devront immédiatement quitter les lieux. Un périmètre de sécurité est matérialisé par des barrières.

A l'arrivée des navires de transport de passagers, priorité est donnée au passagers débarquant, les passagers embarquant devront patienter derrière les barrières.

Les passagers seront invités, par le personnel des compagnies maritimes, à accéder aux cales pour embarquer sans stationner sur celles-ci.

### Article 10 : Embarquement et débarquement des marchandises

Les opérations de manutention et l'accès des personnes aux ouvrages ne peuvent avoir lieu simultanément.

Un périmètre de sécurité sera installé pendant les opérations d'embarquement ou de débarquement des marchandises, des colis et bagages. L'accès y est strictement interdit.

Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

### Article 11: Consignes de lutte contre les sinistres

En cas de sinistre sur un navire ou sur le port, les capitaines, patrons ou gardiens des navires ou tout autre témoin doivent donner l'alerte en avertissant immédiatement par téléphone ou tout autre moyen :

Le CODIS: 18 ou 112
 La SNSM: 06 51 36 22 70

3. L'autorité portuaire :

✓ Heures de bureau : secrétariat de l'antenne portuaire de Brest - 02 98 33 41 71
 Sandrine Rivoallon – Référente portuaire - 06 72 77 13 89

Numéro d'astreinte des services de la Région Bretagne : 02 90 09 16 00

### **Article 12: Dispositions diverses**

### 12.1. Responsabilité - dommages

Les armateurs et propriétaires de navires sont responsables des dommages que, par négligence, maladresse ou inobservation du présent règlement, ils causent aux ouvrages portuaires ou aux autres navires.

Les usagers du port qui subissent des dommages en leurs bateaux du fait d'autres usagers du port font leur affaire, sans recours aux services du port, des poursuites d'ordre judiciaire qu'ils sont éventuellement amenés à engager en vue d'obtenir réparation du préjudice qui leur est causé.

Tout usager du port dit être assuré pour les risques suivants :

- Dommages causés aux ouvrages du port,
- Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du port ou les chenaux d'accès
- Dommages causés aux tiers à l'intérieur du port.

### 12.2. Divagation des animaux

Sur l'ensemble de la zone portuaire, les animaux domestiques doivent être tenus en laisse. Il est fait obligation à leur accompagnateur de procéder au ramassage des déjections de leur animal.

# Article 13: Conservation du domaine public et répression de la méconnaissance du présent règlement

Les infractions au présent règlement sont constatées par procès-verbal dressé par les agents ayant qualité pour verbaliser, cités à l'article L5331-13 du code des transports

### Article 14 : Abrogation – entrée en vigueur

L'arrêté en date du 26 mars 2001 portant règlement particulier de police du port de l'Île de Sein est abrogé.

Le présent règlement entre en application à compter de la date de signature. Une copie du présent règlement sera mise à la connaissance du public par voie d'affichage aux endroits habituels, en particulier au port, à la Mairie.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020 Reçu en préfecture le 02/12/2020 Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

### Article 15: Modalités d'exécution

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le - 2 DEC. 2020

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

## Liste des aires et des cales de carénage recensées sur le Finistère en 2018

Sont recensées les aires et cales de carénage et les chantiers navals équipés d'aires de carénage labellisées Vague Bleue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Certains de ces équipements sont susceptibles de relever du code de l'environnement (loi sur l'eau)

Cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres chantiers navals disposant d'aires de carénage peuvent exister (https://www.pagesjaunes.fr)

			<del>,</del>			
Denomination	Adresse	СР	Ville	Téléphone	Mali	Site linternet
		•		Secteur Moria	ix – Saint Pol de Léon	
				Aire	s do carénage	
PORT MORLAIX	Les Quais	29151	MORLAIX	02 98 62 13 14	plaisance.mortaix@bretagne-ouest.cci.bzh	www.ptatsancebaledemortaix.fr
PORT ROSCOFF	Port du bloscon	29239	ROSCOFF /	02 98 79 79 49	plaisence.roscoff@bretagne-ouest.cci.bzh	www.portdemorfabr.fr
				<u>Ch</u>	ntiers Navals	
LOCQUIREC PLAISANCE	39 route de Kerboulic	29241	LOCQUIREC	02 98 87 40 54	loquirec.plaisance@free.fr	www.tocquirecptaisance.fr
HANTIER NAVAL ALAIN JEZEQUEL	39 bis aflée Saint François	29600	SAINT MARTIN DES CHAMPS	06 83 48 12 19	chantierjezequel@wanadoo.fr	www.chantler-jezequel.com
CHANTIER NAVAL RIO	19 allée Saint François	29600	SAINT MARTIN DES CHAMPS	02 98 88 13 54	yvesno@hotmail.fr	www.ptaisancebaiodemortaix.com/en/chantier-naval-rio
CHANTIER NAVAL CARANTEC	Route de la Grande Grève	29660	CARANTEC	02 98 67 03 61	cngg@wanadoo.fr	www.chantiernavalcorantec.com
CARANTEC ESPACE LOISIRS	ZA de Kérinec	29660	CARANTEC	02 98 67 92 55	ceranteces paceloisirs@wanadoo.fr	
ATELIER COMPOSITES DE LA BAIE	Creach ar Gall	29250	SAINT POL DE LEON	02 98 15 85 33	atellercomposite@laposte.net	
EURL DELVIGNE	ZI de Kervent	29250	SAINT POL DE LEON	02 98 29 78 63	olivier.delvigne@wanadoo.fr	www.plaisancebaiedemortabs.fr/fr/eurl-oëvier-delvigne
SARL SANTEC NAUTIC	45 rue de Kerabret	29250	SANTEC	02 98 29 74 76	contact@suntec-nautique.com	www.santec-nautique.com
CHANTIER NAVAL YVIN	ZAD de Bloscon	29680	ROSCOFF	02 98 61 27 97	cn.yvin@wanadoo.fr	www.chantlemavalyvin.fr
MECAMER	Rue des Aubépines	29890	BRIGNOGAN PLAGES	02 98 83 52 69	mecamer29@wanadoo.fr	www.mecamer.fr
	-			- Secteur	r Abers – Brest	•
				Aire	s de carénage	
PORT DE L'ABER WRACH	Port	29101	LANDEDA	02 98 04 91 62	aberwrach@bretagne-ouest.cci.bzh	http://www.port-aberwrach.com
ORT DE PLAISANCE DU CHATEAU	Port de plaisance	29200	BREST	02 29 00 44 75	chateau@marinasbrest.fr	http://www.marinesbrest.fr/
PORT DE PLAISANCE DU MOULIN BLANC	Port du moulin blanc	29200	BREST	.02 98 02 20 02	moulinblanc@marinasbrest.fr	http://www.marinasbrest.fr/
				<u>Cha</u>	entiers Navals	
CHANTIER NAVAL DES ABERS	14 rue de l'Aber Benoît	29830	SAINT PABU	02 98 89 86 55	chantiernavaldesabers@orange.fr	http://www.camet-de-bord-abers.fr/fr/le-port/services
LANILDUT MARINE	Qual de Combareti	29840	LANILDUT	02 98 04 33 71	lanildut.marine@orange.fr	www.tantidut-marine.com
KER VREST COMPOSITE	Port du Mouiin Blanc – Rue elain Colas	29200	BREST	02 98 46 44 75	guillaume@kvk.fr	www.kvk.fr
CHANTIER DU GUIP	Qual Commandant Malbert	29200	BREST	02 98 43 27 07	bruno.nicolo@chantierduguip.com	www.chantierdugulp.com
BREIZH HYDRO RENOV	280 rue Alain Colas	29200	BREST	02 98 41 68 06	contact@breizh-hydro-renove.fr	www.breizh-hydro-renov.fr
NAUTIROISE SERVICES	410 route du Vil Hir	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	02 98 40 24 41	sylvain@nautiroiso.tr	www.nauttroise.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2020 Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

·	<del> </del>					
				Secteur Pres	qu'île – Fond de Rade	
				Alm	s de carénage	
PORT DE CAMARET	Port	29022	CAMARET	02 98 27 89 31	capitainerie.camaret@wanadoo.fr	www.port-do-camaret.sitew.com/
PORT DE MORGAT	Port	29042	CROZON	02 98 27 01 97	ports@mairie-crozon,fr	https://www.mainlo-crozon.fr/4/MER-ET-PORTS/Ports-do-Morgat-et-du-Fret/
SITE DE TERENEZ	Térenez	29590	ROSNOEN	02 98 27 24 76		https://www.comcom-crozon.com
				Ch	entiers Navals	
AUL'NAUTIC	Site de Terenez	29590	ROSNOEN	06 98 25 96 42	autnautic@hotmail.fr	www.autnautic.com
1		•		Secteur B	ale de Douarnenez	
				Alre	s de carénage	
PORT DE TREBOUL-DZ	Port de tréboul	29046	DOUARNENEZ	02 98 60 26 30	port.de.plaisance@mairle-douarmenez.fr	www.mairie-douarnenez.fr
PORT DE DZ – Slipway	Halle à marée Terre plein du port rosmeur	29100	DOUARNENEZ	02 98 92 14 85	capitainerio.douarnenoz@finistero.fr	http://www.bretagne-ouest.cci.bztv/
				<u>Ch</u>	ntiers Navals	
PLEINE MER CHARPENTE MARINE	13 bis bd du Général de Gaulle	29100	DOUARNENEZ	02 98 92 85 68	picine-mer.charponte-marine@ctub-internet.fr	chantiernavalpleinerner.com
			:	Secteur Cap S	izun – Pays Bigouden	
	•		_	Aire	s de carénage	
PORT D'AUDIERNE – POULGOAZEC	Halle à marée Quai Jean Jadé	29780	PLOUHINEC	02 98 75 04 93	capitainerie.audierne@orange.fr	http://www.bretagne-ouest.cci.bztv
PORT DU GUILVINEC	Halle à marée Terre plein du port	29072	LE GUILVINEC	02 98 58 26 18	elevateur-gv@orange.tr	http://www.bretagne-ouest.cci.bzh/
PORT DE LOCTUDY	Terre plein du port de plaisance	29750	LOCTUDY	02 98 87 51 38	portplaisanceloctudy@orange.fr	http://port.loctudy.fr/
PORT DE SAINTE MARINE	25 rue du Bac	29120	COMBRIT SAINTE MARINE	02 98 56 38 72	port.plaisance@combrit-saintemarine.fr	http://port.combrit-sainternarine.fr/services-portuaires/
				Cha	ntiers Navals	
PLASTIMER	Terre plein du port de Saint Guénolé	29760	PENMARCH	02 98 58 52 36	contact@plastimer.com	www.plastimer.com
CHANTIER NAVAL HENAFF	50 rue Jean Baudry	29730	LE GUILVINEC	02 98 58 11 38	chantier.naval.henaff@wanadoo.fr	www.chander-noval-henaff.fr
ACCF	- ZA de Kerganet	29720	PLONEOUR LANVERN	02 98 87 12 79	chantier-naval.accf@wanadoo.tr	www.acctmarine.com
LOC MARINE SERVICES	port de plaisance	29750	LOCTUDY	02 98 87 97 72	locmarineservice@wanadoo.fr	www.locmarineservice.com
TUDY MARINE	ZA de Kerbénoen	29120	COMBRIT	02 98 56 74 59	tudy_marine@yahoo.fr	www.tudymarino.com

Envoyé en préfecture le 02/12/2020 Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID: 035-233500016-20201202-RPE\_ILE\_SEIN-CC

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•			Secteur Béi	nodet - Concarneau	
		•			s de carénage	
PORT DE BENODET	Qual Therminier	29950	BENODET	02 98 57 05 78	port@benodet.fr	http://www.benodetport.fr/index.php
PORT DE PORT LA FORET	port la foret	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 98 45	capitainerio@port-la-forot.fr	http://www.port-la-foret.fr/Accueil-372-0-0-0.html
		•		Chi	entiers Navals	
CHANTIER NAVAL DU CORNIGUEL	Corniguel	29000	QUIMPER	02 98 53 40 78	michel-goff@orange.fr	https://www.chander-naval-corriguel.fr/
ELECTRO MARINE INDUSTRIE	port de plaisance	29950	BENODET	02 98 57 06 37	electro,marine@wanadoo,fr	www.electromarine.fr
CORNOUAILLE NAUTIC	route de Quimper – menez St Jean	29950	BENODET	02 98 57 00 87	info@cornouaillo-nautic.com	www.comousille-benetesu.com
GLENAN EVASION MARINE	131 ZA Parc C'hastel	29170	FOUESNANT	02 98 56 62 75	glenan.evasion.marine@wanadoo.fr	www.glenan-evasion-marine.com
PLF MARINE	Port la Forêt	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 96 04	plimarine@wanadoo.fr	www.ptfmarine.fr
PL YACHTING	Port la Forêt	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 90 25	askermarine@plyachting.com	www.plyachting.com
VOILE EXTRADO	Port la Forêt	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 84 60	pierre.garoche@extrado.fr	www.extrado.fr
ARINE WEST - QUIMPER YACHTING	port la foret	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 83 43	porttaforet@marine-west.com	www.marino-west.com
B.B DERBY - BRETAGNE NAUTIC	port la foret	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 56 80 00	bretagne.nautic@wanadoo.fr	www.bretagne-nautic.com .
SARL KAIROS	rue des Senneurs	29900	CONCARNEAU	02 98 50 68 40	contact@kairos-jourdain.com	www.kairos-jourdain.eu
PORT A SEC LE PASCO	Zone du Petit Moros - Rue des Bolincheurs	2,9900	CONCARNEAU	02 98 60 48 14	contact@lepasco.com	www.lepasco.com
ESPACE VAG	ZI du Moros	29900	CONCARNEAU	02 98 97 22 02	contact@espace-vag.com	www.espace-vag.com
STITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE	2 rue Bayard	29900	CONCARNEAU	02 98 50 84 84	Lwinisky@institut-nautique.com	www.institut-nautique.com
MINAOUET MARINE	Route du phare de Pouldohan	29910	TREGUNC	02 98 97 65 13	moulin.mer@orange.fr	www.minaouetmarine.com
IDB MARINE	Route du phare de Pouldohan	29910	TREGUNC	02 29 40 29 90	d.bourbiget@idbmarine.com	www.idbmarine.com
NEVEZ MARINE SERVICE	ZA Kervic	29920	NEVĒZ	02 98 06 84 51	nevez.marine@wanadoo.fr	www.nevez-marine-service.com
				Secteu	r Aven – Laïta	
				· Cha	ntiers Navals	
AVEN BELON NAUTIQUE	3 rue des voillers	29340	RIEC SUR BELON	02 98 06 99 58	v.bessec@hotmeil.com	www.aven-belon-nautique.com
ASSISTANCE MECA NAUTISME	ZA de Kersalut	29350	MOELAN SUR MER	02 98 39 94 73	nicolas,amn@free,fr	www.arm29.com
_ POULDU NAVAL	Kerharo	29360	CLOHARS CARNOET	02 98 39 92 02	Jean-pierre.jegou667@orange.fr	http://www.pouklu-naval-bateau.fr/
VOLVO PENTA LE POCHER	Kervidanou 3	29300	MELLAC	02 98 09 00 90	info@lepochervolvopenta.com	www.lepochervolvopenta.com

DDTM du Finistère 2, bouleverd du Finistère 29325 Quimper cedex Tél. : 02 98 76 52 00 – fax : 02 98 76 50 24